



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

AVANT DE REMPLIR LES DOCUMENTS ET DE COMPLÉTER LA DEMANDE D'ADMISSION POUR LE PRGRAMME DE TECHNIQUES DE PILOTAGE D'AÉRONEFS (280.A0), LE CANDIDAT EST PRIÉ DE LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES DIRECTIVES ET DE S'Y CONFORMER

CANDIDAT DE MOINS DE 18 ANS

Tout candidat âgé de moins de 18 ans lors du dépôt de la demande d'admission doit fournir une autorisation écrite d'un de ses parents ou de son tuteur légal (formulaire R-52).

VEUILLEZ EXPÉDIER CE DOCUMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :

CQFA (Sélection 280.A0)
1, rue de l'Aéroport
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

OU PAR COURRIEL :

cqfa@cqfa.ca

NOTE PARTICULIÈRE CONCERNANT LA TARIFICATION 2020

Les frais d'administration et les coûts des examens médicaux exigés par le CQFA peuvent être modifiés sans préavis en raison des changements normatifs ou réglementaires.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

CONDITIONS D'ADMISSION

Préalables

Diplôme d'études secondaires (depuis juin 2010) :

- Mathématiques technico-sciences ou sciences naturelles de la 5^e secondaire;
- Physique de la 5^e secondaire.

Diplôme d'études secondaires (avant juin 2010) :

- Mathématiques 536;
- Physique 534.

Si le parcours d'études chevauche les deux régimes scolaires, il faut communiquer avec le Service de l'aide pédagogique au 418 579-9520, poste 2312.

Mathématiques : Formation aux adultes : 5101-1, 5102-1, 5105-1, 5106-1, 5107-2, 5108-2, 5109-1, 5110-1 et 5111-2 et avoir complété les cinq premiers modules avant le 1^{er} mars 2020;

Physique : Formation aux adultes : 5041-2, 5042-2 et 5043-2 et avoir complété les deux premiers modules avant le 1^{er} mars 2020.

Conditions spécifiques

Le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada. De plus, sa résidence principale doit être située au Québec.

Un candidat ayant fait ses études hors Québec doit déposer, aux personnes responsables, divers documents et relevés de notes afin de procéder à l'étude des équivalences. L'étude des équivalences est requise pour déterminer l'admissibilité aux tests écrits de la deuxième étape.

Le candidat doit répondre aux exigences du Cégep en matière de santé physique. Les critères de santé physique exigés reposent sur les conditions d'embauche dans les compagnies aériennes et peuvent être supérieurs aux exigences de Transports Canada. Les examens médicaux sont effectués à Chicoutimi et les candidats qui sont retenus pour la troisième étape du processus de sélection sont avisés **par courriel** des modalités de cette étape.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

PROCESSUS DE SÉLECTION¹:

Étape 1 : conditions d'admission au 1^{er} mars 2020

- Être citoyen canadien ou être résident permanent du Canada;
- Résider au Québec;
- Détenir ou être en voie d'obtenir les préalables scolaires, mathématiques et physique matières fortes, 5^e secondaire.

Le candidat répondant à ces conditions d'admission est invité, par courriel, à se présenter aux examens écrits de l'étape 2.

Au 15 mars 2020, si aucune réponse n'a été transmise, bien vouloir communiquer avec le CQFA au 418 673-3421.

Étape 2 : Tests écrits et dossier scolaire

Le candidat retenu doit se présenter à une série d'examens écrits d'une durée approximative de quatre heures. Ces examens ont lieu simultanément à Chicoutimi, Québec et Montréal. Le candidat se déplace, à ses frais et à son choix, à l'un de ces trois endroits.

Des **frais de 75 \$²** sont chargés au candidat pour ces examens écrits. Le paiement est exigé avant de se présenter aux examens et un système de paiement en ligne est disponible durant la période de sélection.

Sous forme d'une batterie de tests mesurant les aptitudes nécessaires à la réussite du programme et à l'exercice de la profession, les examens visent à déterminer, entre autres, la mémoire à court terme, la précision et la rapidité d'exécution.

Les résultats des études antérieures du candidat sont analysés et pondérés mathématiquement. Les matières constituant des préalables absolus (mathématiques et physique) ont une pondération plus forte. Des notes variant entre 80 % et 85 % au secondaire sont souhaitées pour considérer une réussite des cours du programme du CQFA.

Ces examens auront lieu le samedi **28 mars 2020** et le candidat sélectionné pour l'étape 2 sera convoqué **au plus tard le 13 mars 2020**, par courriel.

¹ Processus en révision : des changements pourraient être annoncés en temps et lieu.

² Les frais d'administration et les coûts des examens médicaux exigés par le CQFA peuvent être modifiés sans préavis en raison des changements normatifs ou réglementaires.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

Étape 3 : Entrevue, tests divers et habiletés spécifiques au pilotage

Après l'analyse des résultats des tests de l'étape 2, le CQFA retient 120 candidats. Le candidat retenu pour la troisième étape est invité, par courriel, à se présenter au CQFA pour effectuer une entrevue et deux tests informatisés qui mesurent ses habiletés à gérer un système complexe sous formes en situations et en évaluant ses réactions face à ces situations. Quant à l'entrevue, elle a pour but de mieux connaître le candidat et ses connaissances ainsi que de mesurer son intérêt et sa motivation.

Le candidat subit, en même temps, la série d'examens médicaux exigés par le Cégep ainsi que par Transports Canada. Il a aussi l'occasion de visiter les installations et de prendre contact avec les étudiants en cours de formation. De plus, le candidat doit fournir divers documents demandés lors de son invitation à l'étape 3.

Le séjour est d'environ deux jours. Des groupes sont formés pour recevoir les candidats qui se présenteront au CQFA entre la mi-avril et la fin du mois de mai. Certains frais sont exigés (à titre indicatif, **110 \$** pour les examens de la vue pour un candidat de plus de 18 ans ainsi que **185 \$** pour les frais médicaux et d'administration³.

À la suite de la troisième étape, 40 étudiants sont sélectionnés et invités à s'inscrire au programme. Les réponses des candidats sélectionnés ou exclus seront envoyées, par courriel, à partir de la deuxième semaine du mois de juin 2020.

³ Les frais d'administration et les coûts des examens médicaux exigés par le CQFA peuvent être modifiés sans préavis en raison des changements normatifs ou réglementaires.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

Examens médicaux

Le candidat doit satisfaire à toutes les conditions prescrites par Transports Canada dans le but de se qualifier à l'obtention d'un certificat médical de catégorie 1. Le candidat ne doit être atteint d'aucune maladie ou affection qui pourrait le rendre susceptible de se trouver dans l'impossibilité de piloter un aéronef en toute sécurité, et ce, **pour toute la durée du programme et au-delà**. De ce fait, le CQFA et les médecins examinateurs délégués mandatés par le CQFA **se réservent le droit d'exiger de meilleurs résultats médicaux que ceux prescrits par Transports Canada, entre autres, pour certaines maladies dites évolutives qui pourraient rendre le candidat inapte au vol, et ce, à brève échéance.**

Comme plusieurs conditions médicales ne permettent pas l'obtention d'un certificat médical de catégorie 1 (ex. : diabète sucré), il est suggéré que tout candidat qui n'est pas exempt de toute anomalie congénitale ou acquise, de toute affection physique active, latente, aiguë ou chronique; de toute blessure, lésion ou séquelle d'une intervention chirurgicale, de tout effet ou effet secondaire ressenti suite à l'usage de toute substance médicamenteuse délivrée sous ou sans ordonnance, de consulter la réglementation aérienne ou de s'adresser à un médecin examinateur délégué de l'aviation civile. Une liste des médecins examinateurs délégués de l'aéronautique civile est disponible sur le site Internet de Transports Canada (www.tc.qc.ca). **Un candidat ayant déjà un certificat médical classe 1 doit, malgré tout, procéder aux examens médicaux de la troisième étape.**

Les examens médicaux sont aux frais du candidat et incluront :

Gratuits :

- analyse des antécédents médicaux personnels et familiaux (couvert par la RAMQ);
- examen complet majeur.

Frais de 185 \$⁴ :

- audiogramme;
- électrocardiogramme;
- analyse de sang et d'urine;
- test de dépistage des substances chimiques (médicaments, drogues, alcool).

Examen visuel :

- 35 \$⁵ pour le rapport (tous les candidats);
- 95 \$⁶ (pour le candidat de 18 ans et plus seulement).

⁴ Les frais d'administration et les coûts des examens médicaux exigés par le CQFA peuvent être modifiés sans préavis en raison des changements normatifs ou réglementaires.

⁵ Idem

⁶ Idem



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

Tous les examens médicaux et visuels se déroulent à Chicoutimi. Advenant le cas où certains examens plus approfondis se révèlent nécessaires, le spécialiste mentionnera au candidat les tests supplémentaires nécessaires à effectuer. Si tel est le cas, le candidat devra se présenter, de nouveau et à ses frais, devant le spécialiste pour effectuer les examens requis pour confirmer ou infirmer la condition à valider. Le candidat devra, selon le besoin, demeurer, à ses frais, une journée supplémentaire pour effectuer lesdits tests. Il est également possible que le candidat soit référé vers une clinique près de son domicile, mais il devra tout de même voir le spécialiste recommandé, sans quoi l'examen complémentaire ne sera pas considéré et la candidature sera rejetée.

Détails complémentaires :

Tous les candidats doivent avoir lu et compris toutes les fiches déposées sur le site Internet du CQFA (Cannabis et aviation, Dyslexie et dysorthographe, Santé globale, médication et opérations, Trouble du déficit d'attention). À défaut de répondre aux exigences énoncées sur ces fiches, le candidat pourrait voir sa candidature rejetée du processus sans aucune justification supplémentaire. Pour des questions supplémentaires sur un état de santé, il est possible de contacter le CQFA ou un médecin examinateur de Transports Canada pour tenter d'avoir des renseignements supplémentaires permettant de confirmer ou d'infirmer le dépôt de la candidature.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

EXIGENCES VISUELLES

**** Ces exigences sont sujettes à des modifications sans préavis ****

Tout candidat qui ne présente pas une vision répondant aux normes ne peut demander l'admissibilité au programme de Techniques de pilotage d'aéronefs (280.A0).

Toute opération régularisant une vision déficiente doit être effectuée avant la demande d'admission et selon les délais prescrits pour s'assurer du maintien de la condition visuelle.

Au 1^{er} mars 2020, le candidat doit avoir une vision conforme aux exigences de Transports Canada et du CQFA. Dans le cas contraire, sa candidature sera rejetée à la troisième étape du processus, sans accommodements possibles.

Tout candidat ayant subi une correction de la vision devra fournir son rapport d'opération et les rapports de suivi au professionnel qui est responsable des examens de la troisième étape, sans quoi l'étude du dossier pourrait être retardée et mener à une exclusion du processus.

- **Acuité visuelle** : de **6/6** en vision de loin et de près pour chaque œil mesuré séparément avec ou sans correction (lunettes ou verres de contact). De plus, si correction il y a, l'erreur de réfraction devra se situer dans les normes acceptées par le CQFA et Transports Canada.
- **Le candidat doit posséder** une acuité visuelle sans correction égale à au moins 6/60(20/200) pour chaque œil pris séparément.
- **Erreur de réfraction** ne dépassant pas **(+) 3.0** dioptries d'**hypermétropie** et **(-) 3.0** dioptries de **myopie** (équivalent sphérique inclus).
- **Équilibre musculaire en vision de loin** :
 - pas plus de **6 Δ** d'**ésophorie**, avec réserve fusionnelle du **double** de la phorie;
 - pas plus de **6 Δ** d'**exophorie**, avec réserve fusionnelle du **double** de la phorie;
 - pas plus de **1 Δ** d'**hyperphorie**, avec réserve fusionnelle du **double** de la phorie.
- **Autres exigences requises**
 - Pas de tropie (strabisme);
 - Vision binoculaire requise;
 - Pas de suppression;
 - Pas de pathologie oculaire;
 - Champ visuel normal (central et périphérique).

▪ Vision des couleurs :

<i>Type de test</i>	<i>Édition</i>	<i>Plaques à lire inclusivement</i>	<i>Nombre d'erreurs permises par test</i>
<i>American Optical</i>	<i>18 p.</i>	<i>1 à 18</i>	<i>3</i>
<i>Ishihara</i>	<i>16 p.</i>	<i>1 à 8</i>	<i>1</i>
<i>Ishihara</i>	<i>24 p.</i>	<i>1 à 15</i>	<i>2</i>
<i>Ishihara</i>	<i>36 p.</i>	<i>1 à 21</i>	<i>3</i>
<i>Fornsworth D-15 Saturé</i>			<i>Aucune</i>

Exigences visuelles APRÈS OPÉRATION AU LASER :

Ces exigences sont basées sur celles de Transports Canada. Le progrès des différentes techniques d'intervention au laser fait en sorte que les exigences sont en constante évolution. Ainsi, elles sont sujettes à changements sans préavis.

Kératectomie photoréfractive (PRK) et le Lasik :

L'intervention (initiale et reprise) doit avoir eu lieu au moins **3 mois** avant le 1^{er} mars 2020, si la prescription était **inférieure à + ou - 3.00** dioptries.

Pour une prescription **jusqu' à ou supérieure à + ou - 6.00** dioptries, l'intervention (initiale ou reprise) doit avoir eu lieu **6 mois** avant le 1^{er} mars 2020. Par la suite, le candidat doit être vu pour un contrôle 3 mois et 6 mois après la date de son opération.

Kératotomie radiaire (RK) : l'intervention doit avoir eu lieu au moins **12 mois** avant le 1^{er} mars 2020.



CENTRE QUÉBÉCOIS DE FORMATION AÉRONAUTIQUE
CÉGEP DE CHICOUTIMI

1, rue de l'Aéroport, St-Honoré (Québec), Canada G0V 1L0 | cqfa.ca

FORMULAIRE R-52 - AUTORISATION DES PARENTS
CANDIDATS DE MOINS DE 18 ANS

N.B. : Cette autorisation d'un des parents est **nécessaire à tout candidat qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} mars 2020.**

À QUI DE DROIT,

J'autorise, par la présente, mon enfant, _____
Nom, Prénom Code permanent

à faire sa demande d'admission et, s'il est sélectionné, à s'inscrire dans le programme 280.A0 (Techniques de pilotage d'aéronefs) et à entreprendre le cours de pilotage, au Cégep de Chicoutimi.

Numéro d'assurance maladie de l'étudiant : _____

COORDONNÉES DES PARENTS / TUTEUR

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE COURRIEL¹ : _____

Date : _____ / _____ / _____
JOUR MOIS ANNÉE

SIGNATURE du parents / tuteurs : _____

¹ Veuillez fournir une adresse de messagerie électronique qui est valide et que vous consultez régulièrement car de l'information importante vous sera acheminée par courriel.